

FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Pour les candidats qui ne relèvent pas de France VAE (agents de la fonction publique, personnes travaillant à l'étranger), les actions d'accompagnement VAE peuvent être éligibles au titre du Compte Personnel de Formation. Une contribution personnelle de 150 euros (ticket modérateur) est demandée aux titulaires du CPF pour toute action mobilisée.



Nous pouvons vous guider dans vos démarches, si besoin est.

Vous avez besoin d'être conseillé ou informé, n'hésitez pas à nous contacter :

- Geneviève LESPRIIT, responsable pédagogique
g.lesprit@praxis.alsace
tél : 06 25 35 71 96

ADRESSES UTILES

1. Informations générales

- ✓ points relais conseil : <https://oref.grandest.fr>

2. Livret de recevabilité de la demande (livret 1)

- ✓ vous êtes salarié de la fonction publique d'État/territoriale/hospitalière, la demande de recevabilité est à faire auprès des services de l'académie de Strasbourg :
<https://www.ac-strasbourg.fr/validation-des-acquis-de-l-experience-121796>
- ✓ vous êtes salarié du secteur privé, demandeur d'emploi ou bénévole, vous déposez votre candidature VAE sur le site du portail France VAE :
<https://vae.gouv.fr/>

3. Questions de prise en charge

Pour les candidats ne relevant pas de France VAE, vous pouvez notamment vous renseigner auprès de :

▪ OPCO Santé - UNIFAF

Espace européen de l'entreprise
19, avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03 90 22 22 30
grand-est@opco-santé.fr

▪ OPCO Cohésion Sociale - UNIFORMATION

5, rue René Char
21000 DIJON
Tél : 0820 205 206

▪ OPCO Entreprises de proximité - AGEFOS PME

4 allée des Forgerons
Aéroparc 3
67960 ENTZHEIM
Tél : 03 88 49 41 51

- Antenne LUTTERBACH
Route de Thann
Cité de l'Habitat
Immeuble B
68460 LUTTERBACH
Tél : 03 89 35 48 00



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PRAXIS
SOCIALE**

Diplôme d'État de Moniteur-Éducateur (DEME)

Code RNCP 39643/date d'enregistrement 01/09/24
MINISTÈRE CHARGE DES AFFAIRES SOCIALE ET DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

par la

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

École supérieure de praxis sociale

03 89 33 20 00

www.praxis.alsace

vae@praxis.alsace

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- ✓ décret n°2007-898 du 15 mai 2007
- ✓ arrêté du 20 juin 2007
- ✓ circulaire interministérielle DGAS/SD 4A n°2004-436 du 11 décembre 2007

Le référentiel professionnel

1. Définition du métier

« Le moniteur-éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles. (...) »

2. Le référentiel d'activités : 4 Fonctions

- ✓ **F1** : Exercice d'une relation éducative au sein d'un espace collectif
- ✓ **F2** : Animation et organisation de la vie quotidienne dans une visée de socialisation et d'intégration
- ✓ **F3** : Participation au dispositif institutionnel

3. Le référentiel de compétences : organisé autour de 4 Domaines de compétences (DC)

- ✓ **DC1** : Accompagnement social et éducatif spécialisé
- ✓ **DC2** : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé
- ✓ **DC3** : Travail en équipe pluriprofessionnelle
- ✓ **DC4** : Implication dans les dynamiques institutionnelles

La validation des quatre DC permet l'obtention du DEME.

CONDITIONS REQUISES POUR ACCÉDER A LA VAE POUR LE DEME

- ✓ justifier d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme. Peuvent être prises en compte sous certaines conditions les périodes de formation lorsqu'elles sont réalisées en situation de travail
- ✓ le lien direct de l'expérience acquise avec le diplôme est établi à partir du référentiel professionnel
- ✓ il est possible de se présenter à la certification partiellement ou en totalité.

Dispenses

Les candidats titulaires des diplômes suivants : DETISF, BEATEP, BEJEPS, Bac Pro des services en milieu rural, bénéficient de la validation automatique de certains domaines de compétences.

Poursuites d'études :

Les moniteurs éducateurs peuvent entamer une autre formation du secteur social tout en bénéficiant d'allègement. L'équivalence ou la passerelle ne sont pas possibles sur le diplôme.

NOUS LOCALISER

Notre école est située sur 2 sites à Mulhouse :

- ✓ le site Schlumberger : [4 rue Schlumberger](#)
- ✓ le site Kennedy : [22 avenue Kennedy](#)

Notre école et différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. En ce qui concerne les autres types de handicap, nous sommes à l'écoute de votre projet et besoins. N'hésitez pas à nous contacter.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

L'accompagnement a pour but d'aider le candidat à la VAE, en vue de la constitution du dossier de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2)

- à s'approprier le référentiel professionnel
- à comprendre la démarche VAE et ses contraintes d'écriture
- à décrire et analyser son expérience et à se préparer à l'entretien avec le jury VAE.

Il permet aussi de se préparer à l'entretien avec le jury.

Déroulement

Les inscriptions sont ouvertes tout au long de l'année. Contactez-nous à l'adresse : vae@praxis.alsace

L'accompagnement alterne des phases collectives et individuelles sur un calendrier de 8 à 12 mois, se référant aux dates du calendrier annuel du certificateur (dépôt du L2 et entretien avec le jury VAE).

Différentes propositions d'accompagnement coexistent :

- **L'accompagnement collectif** (24h)
Coût : 1920 euros TCC
- **L'accompagnement individuel** (13h)
Coût : 1220 euros TCC

Les tarifs ne comprennent pas l'étude de faisabilité préalable à la demande de recevabilité qui s'élève à un montant de 300€ TTC et seront facturés en sus.

Les tarifs ne comprennent pas les frais de certification du DAVA qui s'élèvent à 300 euros et seront facturés en sus.